



Communiqué du 07/09/2015

Dans le cadre de la mission de concertation relative aux Etats Généraux du Travail Social, Brigitte Bourguignon a remis son rapport le 2 septembre à Manuel Valls, accompagné de mesdames Marisol Touraine et Ségolène Neuville. Ce rapport¹, assorti de 23 propositions, se veut rassurant à l'égard des travailleurs sociaux et reconnaît la perte de sens dans le travail social, à travers la multiplicité des dispositifs, les mutations de la société mais aussi les risques de souffrance au travail pour les travailleurs sociaux.

Nous aurions bien sûr beaucoup à dire sur l'ensemble de ces propositions, mais avons sélectionné celles d'entre elles qui font écho aux préoccupations qui nous ont été remontées par les professionnels.

Parmi celles-ci, l'ANAS salue la proposition n°4 : *« quelle que soit l'option retenue, la mission recommande de conserver la dénomination des diplômés d'Etat tels qu'ils figurent au code de l'action sociale et des familles »*. Cette proposition se veut rassurante, eu égard au schéma initialement engagé par la CPC et analysé par l'Anas en juin dernier². Nous attendons bien sûr des éléments complémentaires sur le socle commun de compétences dans la formation évoqué par ailleurs dans la proposition n°6.

La proposition n°10 relance quant à elle un sujet cher aux travailleurs sociaux et s'inscrit dans une dynamique de valorisation, tant de l'accomplissement de leur travail au quotidien que dans la reconnaissance de leur niveau de responsabilité :

« Dans le contexte nouveau de la perspective du reclassement des travailleurs sociaux de niveau III en catégorie A de la fonction publique, poursuivre les travaux permettant d'identifier les conditions de délivrance du grade de licence aux diplômés en concertation avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les représentants des organismes de formation et l'Association des régions de France ».

L'ANAS salue la proposition 19 qui fait bien sûr écho à la formation tout au long de la vie nécessaire aux assistants de service social. Celle-ci devient parfois bien difficile à mettre en œuvre, faute de budgets, et reste parfois trop orientée sur les différents dispositifs de l'action sociale, au détriment du développement des pratiques professionnelles :

« Penser la nouvelle architecture des formations sociales de manière à la rendre complémentaire et ouverte sur la formation continue. Expertiser la possibilité de mettre en œuvre un développement professionnel continu (DPC) social et médico-social. »

¹ Le rapport « Reconnaître et valoriser le travail social » est disponible au lien suivant : <http://www.social-sante.gouv.fr/documentation-publications,49/rapports,1975/champ-social,1976/travail-social,2426/rapport-de-brigitte-bourguignon,18009.html>

² ANAS, dossier refonte des diplômés, juin 2015, disponible sur www.anas.fr

Enfin, des mesures concernant l'accueil des stagiaires sont également préconisées (propositions 20 et 21). Présentées comme quantitatives, ces mesures devront s'accompagner de la prise en compte des budgets nécessaires dans le cadre de la gratification des stagiaires.

Bien que le ton de cette remise de rapport s'inscrive dans une dynamique positive de reconnaissance à l'égard des professionnels, nous notons l'évocation par le premier ministre de la Convention entre Pôle Emploi et les départements comme permettant de rapprocher le travail social et les autres sphères d'intervention publique. Cet objectif ne peut s'opérationnaliser sans prendre en compte les pratiques et besoins des travailleurs sociaux, ainsi que le cadre déontologique de leur intervention. L'Anas s'est positionnée et a publié un avis technique sur cette convention le 1er septembre dernier³.

La mobilisation et l'implication de l'ensemble des professionnels dans le cadre de la préparation des Etats Généraux du Travail Social, qui comme l'a souligné Madame Neuville, a cours « *tous les jours depuis un an et demi* » semblent porter leurs fruits. L'ANAS attend à présent la concrétisation officielle des différentes propositions de Brigitte Bourguignon.

Pour l'ANAS,

Sandrine Dumaine, Secrétaire nationale
Françoise Rouast, Administratrice

³ ANAS, Avis technique sur la convention de coopération entre Pôle Emploi et l'Association des Départements de France traitant de « L'approche globale de l'accompagnement », 1^{er} septembre 2015, disponible sur www.anas.fr